

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° CD67

présenté par

M. Noguès, rapporteur

à l'amendement n° CD|8 de M. Pancher

ARTICLE 3

Supprimer les mots :

« et mettre fin, d'ici 2020 au plus tard, à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'éviter une formulation qui s'apparente à une injonction et, surtout, de supprimer la mention d'une échéance dont la tenue pourrait se révéler malaisée.